

Matériel de Sécurité Obligatoire en Mer

Embarcation légère de plaisance

(moins de 5 m, petit voilier, dériveur et embarcation pneumatique – Art.224.1.04)

Matériel	Catégorie de navigation		Observations
	5 è	6 è	
Gilet ou brassière (type approuvé)	1	1	par personne
Ecope	1	1	
Ligne de mouillage	1	1	
Paires d'avirons ou pagaie ou une godille avec dispositif de nage	1	1	
Feux rouges à main (type approuvé)	3		
Lampe étanche	1		
Compas	1		
Corne de brune	1		
Feux de route en cas de navigation nocturne	X		
Extincteur	X		en fonction du type de navire et de sa puissance (cf. article 224.2.30)
Dispositif de sécurité pour couper l'allumage ou les gaz en cas d'éjection du pilote	1	1	si puissance supérieure à 4,5 kw (6 cv)
Chaumard et taquet permettant le remorquage	1	1	ou dispositif équivalent
Gonfleur	1	1	embarcations pneumatiques

Rappel pour les embarcations légères de plaisance

- 5^{ème} catégorie : navigation au cours de laquelle le navire ne s'éloigne pas de plus de 5 milles d'un abri (9.260 km).
- 6^{ème} catégorie : navigation au cours de laquelle le navire ne s'éloigne pas de plus de 2 milles d'un abri (3.704 km).

Qu'est qu'un abri ? La réglementation précise que « sont considérés comme abris les ports ou plans d'eau où le navire peut facilement trouver refuge et où les personnes embarquées peuvent être mises en sécurité ».

Véhicule Nautique à Moteur

(type scooter, moto de mer, jet ski – Art.224.1.04)

Navigation uniquement de jour et jusqu'à 2 milles du rivage :

- 1 anneau et 1 cordage pour le remorquage.
- 1 gilet ou 1 brassière de sauvetage de couleur vive par personne.
- 2 feux automatiques à main.

**Tu prends ton embarcation légère de plaisance ou ton VNM ,
Tu prends ton vini en trousse étanche ;**

MRCC Papeete (centre de sauvetage en mer): mrcpapeete@mail.pf

Urgence : 16 (24h/24h) Renseignements : +689 40 54 16 15

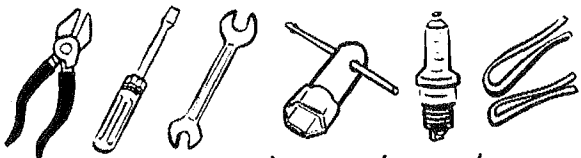




Officier de permanence : +689 40 54 16 17 Téléfax : +689 40 42 39 15

Direction Polynésienne des Affaires Maritimes

B.P. 9005 Motu Uta 98715 Papeete Tahiti

Tél : 40 544 500 Fax : 40 544 504 - Site Internet : www.maritime.gov.pf

LISTE DE CONTRÔLE POUR LA SECURITE DES PETITS BATEAUX

 <p>RÉSERVE DE CARBURANT</p>	 <p>OUTILS ET PIÈCES DÉTACHÉES</p>
 <p>ANCRE ET CORDE</p>	 <p>ANCRE-PARACHUTE</p>
 <p>SYSTÈME AUXILIAIRE DE PROPULSION</p>	 <p>COMPAS</p>
 <p>FUSÉES DISPOSITIF DE SIGNALISATION</p>	 <p>BOUÉE DE SAUVETAGE</p>
 <p>RÉSERVE D'EAU POTABLE</p>	 <p>NOURRITURE</p>
 <p>TROUSSE DE PREMIERS SOINS</p>	 <p>COUTEAU</p>
 <p>ÉCOPE</p>	 <p>BÂCHE</p>



© Secrétariat général de la Communauté du Pacifique.
Réalisé par la Section formation à la pêche. Financé par l'Agence australienne
d'aide au développement international (AusAID) et le gouvernement français.
Impression de Stredder Print Limited, Auckland (Nouvelle-Zélande), 2000.

